



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## **Des « affiches » virtuelles pour parler de la gestion des déchets**

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 14 avril 2023

Vous avez sans doute vu les affiches de communication de la municipalité pour dénoncer les incivilités et la saleté au niveau des éco-points de Saint-Junien, ou encore inciter à mieux trier. En voici quelques exemples :



Exemples d'affiches de la campagne de la Ville.

Si le message est louable, il nous donne surtout l'occasion de revenir sur un problème que nous soulevons depuis le début de notre mandat et sur une option que nous ne cessons de proposer : le **ramassage des déchets recyclables à domicile** !

En effet, nous sommes convaincus que faciliter le tri est le meilleur moyen d'inciter les citoyens à bien le faire. Nous pensons également qu'il est illogique que chaque ménage doive se déplacer régulièrement aux éco-points avec son véhicule alors qu'un seul camion de ramassage pourrait faire le trajet comme cela est le cas pour les ordures ménagères.

On nous dit que cela coûterait trop cher ! Pourtant, **nous dépensons actuellement 150 000 euros par an rien que pour nettoyer les dépôts sauvages aux éco-points...** Voilà de l'argent gaspillé ! Nous disons qu'il est tout à fait possible de remplacer certains passages de ramassage des ordures ménagères (sacs roses) par un passage de ramassage des déchets recyclables (avec des sacs jaunes par exemple). De nombreuses communes en France arrivent à le faire ! Pourquoi pas nous ?

Distribuer des bacs là où c'est possible serait également une solution pour éviter les sacs éventrés dans les rues...

Il y a tant à faire sur ce sujet, en commençant par celui de la **réduction des déchets** car, comme on dit, le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ! Mais la majorité à la Communauté de Communes ne veut rien entendre, préférant augmenter les tarifs, diminuer les fréquences, voire réduire la qualité du service (obligation de porter son sac-poubelle en bout de rue pour les habitants des impasses).

De nombreux exemples montrent que les choses peuvent être faites

autrement :

- En Charente, le ramassage à domicile des recyclables, quasiment généralisé, montre que le tri est mieux fait. Pour un coût globalement équivalent.
- Dans le Val d'Oise, certes beaucoup plus dense, pour un coût annuel deux fois moindre que chez nous, le service est bien différent :
  - ramassage des recyclables 1 fois par semaine
  - ramassage des déchets verts jusqu'à 4 fois par mois en fonction des saisons
  - ramassage des encombrants 1 fois par mois (sans nécessité de prendre rendez-vous)
  - fourniture gratuite de bacs pour les déchets alimentaires et recyclables

S'il n'y a **aucune solution miracle** concernant la gestion des ordures ménagères et des déchets recyclables, examinons toutes les hypothèses et n'en rejetons aucune d'un revers de main. **Il faut trouver le bon équilibre entre coût supportable, satisfaction des usagers et efficacité du dispositif** (qualité et quantité du tri). Vous trouverez ici un article publié en mars 2021 sur le sujet : [Ordures ménagères : que faire ?](#)

Oui, **la gestion des déchets : parlons-en** ! Ouvrons le débat entre élus et citoyens, tous ensemble, avec sérieux !

Nous avons souhaité répondre avec humour à la campagne humoristique lancée par la municipalité. Voici donc ici l'ensemble de nos affiches virtuelles, n'hésitez pas à les télécharger et les partager !



Quand tu emmènes tes  
déchets recyclables à  
l'éco-point...



La gestion des déchets : parlons-en !



Quand tu rêves du  
ramassage des recyclables  
devant ta porte



La gestion des déchets : parlons-en !

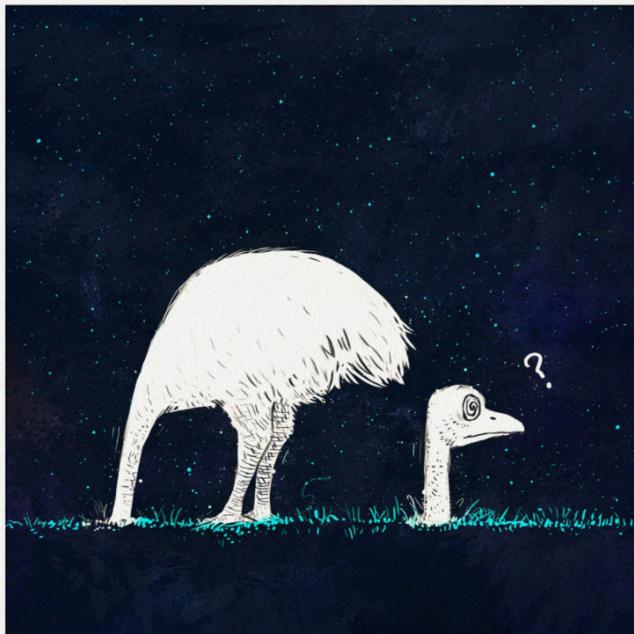


La gestion des déchets : parlons-en !



La gestion des déchets : parlons-en !

Quand tu dis aux élus de la majorité qu'il y a  
un problème avec la gestion des déchets



La gestion des déchets : parlons-en !



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)

- [Commissions municipales](#)
- [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## **Jardins ouvriers à Saint-Junien : nature rasée, mémoire piétinée**

écrit par Yoann Balestrat | 14 avril 2023

À l'heure où les effets dévastateurs du **réchauffement climatique** sont plus que jamais perceptibles et ne peuvent que nous conduire à revoir radicalement nos politiques d'aménagement, **rien ne change à Saint-Junien**.

Dernier exemple en date : la **destruction de jardins ouvriers**, le long de la ligne de chemin de fer, à proximité de la future Cité du Cuir. La raison invoquée ? « *Il faut plus de places de stationnement.* » Pourtant, notre commune dispose d'un **lieu prêt à l'emploi** avec le parking de l'ancienne halle à marchandises de la gare. Il est seulement nécessaire de mettre en place un dispositif de franchissement des voies, par exemple une passerelle. Non, trop compliqué et trop coûteux nous répond-on en balayant comme d'habitude d'un revers de main toute proposition.

Oui, en 2023, à Saint-Junien, des **espaces verts** sont remplacés par du **bitume** ; des **jardins** sont remplacés par des **parkings**. Totalement hallucinant !

Ce faisant, la majorité tire également un trait sur un **véritable patrimoine**, fruit de l'histoire industrielle et populaire de notre ville. Ces jardins aujourd'hui en friche étaient les biens de ceux qui n'en avaient pas. Ils ne demandaient qu'à **revivre sous une nouvelle forme**, pour créer du lien social et offrir un cadre de vie agréable.

Malheureusement, l'**idéologie consumériste** du « **tout-bagnole** » bien implantée dans la majorité aura eu le dessus sur la mémoire et l'avenir.





Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)

- [Commissions municipales](#)
- [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contacitez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## **Néonicotinoïdes : dites non à leur retour !**

écrit par Yoann Balestrat | 14 avril 2023



Les études scientifiques, réalisées dans le monde entier, établissent de façon implacable les effets hautement toxiques des néonicotinoïdes sur les abeilles et les pollinisateurs sauvages, les invertébrés aquatiques et terrestres, les poissons, les amphibiens, les oiseaux... mais aussi sur la santé humaine.

En vertu d'une loi adoptée en 2016 et grâce à un amendement présenté par Delphine Batho, l'utilisation de ces pesticides dévastateurs avait été interdite à compter du 1er septembre 2018 (avec des dérogations possibles jusqu'au 1er juillet 2020). En fin d'année 2020, au lieu d'accompagner le développement d'un modèle agricole fondé sur des pratiques respectueuses de l'environnement, le Gouvernement, sous la pression des lobbies de l'agrochimie, a fait modifier la législation pour pouvoir ré-autoriser par arrêté ministériel l'usage de ces produits dans le secteur betteravier jusqu'au 1er juillet 2023.

Énergie citoyenne avait dénoncé, à l'époque, cette régression et avait fait adopter une motion par le conseil municipal de Saint-Junien pour marquer l'opposition de notre commune à toute ré-autorisation de ces pesticides (document consultable sur le lien suivant : [2020-225 – Vœu-neonicotinoïdes](#)). Malheureusement, deux arrêtés de dérogation ont été délivrés pour les campagnes 2021 et 2022...

Aujourd'hui, une consultation publique est organisée par le ministère de l'Agriculture concernant un projet d'arrêté autorisant provisoirement cette année encore l'emploi de semences de betteraves sucrières traitées avec des produits phytopharmaceutiques relevant de la famille des néonicotinoïdes.

Cette consultation est ouverte jusqu'au 24 janvier et se déroule exclusivement en ligne en remplissant un formulaire accessible sur le site internet du ministère de l'Agriculture : [lien ici](#).

Il est indispensable qu'un maximum de personnes expriment leur opposition à tout usage des néonicotinoïdes. Place à la mobilisation citoyenne pour faire échec à cet inacceptable et dangereux projet d'arrêté !



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)

- [Actualités](#)
- [Vie du groupe](#)
- [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## Cité du cuir : un beau projet, mais...

écrit par Yoann Balestrat | 14 avril 2023

Le projet de « Cité du cuir » ne peut être que salué en ce qu'il vise à mettre en valeur et développer un savoir-faire de notre territoire. Cependant, plusieurs aspects de sa réalisation nous interrogent et ont pour certains fait l'objet de remarques de la part de la Chambre régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine (voir le [Document ci-joint](#)).

1. **Les changements récurrents concernant le contenu du projet** (inversion des bâtiments Hermès/musée, révision de la scénographie, etc.) : ces modifications majeures sont sources de surcoûts et de retards importants.
2. **Le manque de transparence financière**: malgré nos demandes répétées, la majorité ne nous a toujours pas donné le coût global de ce projet, de sa conception initiale jusqu'à ce jour.
3. **L'absence de prise en compte de l'enjeu écologique**: l'aménagement de parkings en lieu et place d'espaces naturels est à contresens de ce qu'il fallait faire pour proposer un cadre de qualité. Des alternatives existaient : elles ont été balayées. On ne nous écoute pas...

Les élus Énergie citoyenne au conseil communautaire



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

## Comptes de campagne : Énergie Citoyenne tient parole !

écrit par Piel Jean-Sébastien (Jayce) | 14 avril 2023



Marie-Olivette, Frédéric, Line et François

Lors des élections départementales, l'an passé, les candidats « Énergie citoyenne » – Line Coltel, Frédéric Dauvergne, Marie-Olivette Souchet et François Allix – avaient pris l'engagement de **rendre publics leurs comptes de campagne**, dans une optique de transparence démocratique.

Aujourd'hui, c'est avec plaisir que nous vous informons que la Commission Nationale des Comptes de Campagne et des Financements Politiques (CNCCFP) vient tout récemment de **valider sans aucune réserve** les comptes de campagne de notre quatuor. Vous trouverez ci-dessous tous les éléments (recettes et dépenses). Nous n'avons rien à cacher !

RECETTES		DÉPENSES	
Apports personnels des candidats (versements)	8778 €	Impression du programme et des tracts (hors propagande officielle : bulletins, professions de foi et grandes affiches) et photographies	3507 €
		Graphisme	3102 €
		Distribution du programme par La Poste	1635 €
		Honoraires expert-comptable	300 €
		Frais bancaires (tenue du compte)	6 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>8778 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>8550 €</b>

Bien sûr, nous le savons, **une telle initiative agace les professionnels de la politique** parce que cela bouleverse leurs habitudes et remet en cause leurs pratiques. Nous avons d'ailleurs déjà essuyé leurs critiques

en dévoilant le contenu des comptes de campagne de notre liste aux dernières élections municipales (voir [Transparence politique : Énergie citoyenne tient son engagement !](#)). Mais de quoi ont-ils peur ?

Notre démarche, qui répond aux recommandations formulées par les associations de **lutte contre la corruption**, n'a qu'un seul et unique but : rétablir la confiance dans nos responsables politiques. Et il y a malheureusement encore du travail...

---



Rassemblement autour d'un projet écologique, social et démocratique

- [Accueil – Actualités](#)
  - [Actualités](#)
  - [Vie du groupe](#)
  - [Calendrier](#)
- [Vie des Conseils](#)
  - [Comptes-rendus](#)
  - [Commissions municipales](#)
  - [Commissions POL](#)
- [Départementales 2021](#)
- [Municipales 2020](#)
  - [Nos candidats](#)
  - [Vidéos de campagne](#)
- [Projets et Références](#)
- [Réflexions](#)
- [Le Jugement Majoritaire](#)
- [Contactez-nous !](#)
- [Recherche](#)
- [Connexion](#)

# Projet hydroélectrique privé à Saint-Junien : donnez votre avis !

écrit par Yoann Balestrat | 14 avril 2023

Une **consultation publique** concernant la remise en service du **moulin Pelgros**, ancien site industriel de papeterie, a lieu du 13 février au 14 mars.

Cette **procédure est entièrement dématérialisée** : tous les documents relatifs au projet sont disponibles sur le site internet de la Préfecture de la Haute-Vienne (en cliquant sur le lien suivant : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Publications/Consultation-du-public/Projet-de-remise-en-service-du-moulin-Pelgros-a-Saint-Junien>), et toutes les observations et propositions doivent être transmises par courriel à l'adresse : [iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr](mailto:iota.ddt-87@equipement-agriculture.gouv.fr)

À l'issue de cette phase de concertation, la Préfecture statuera sur la **demande d'autorisation environnementale** (trois possibilités : autorisation, autorisation assortie de prescriptions ou refus de la demande).

En résumé, une **centrale hydroélectrique composée de 3 turbines** va être installée et exploitée par une société privée au moulin Pelgros, propriété de notre commune, situé sur la rive droite de la Vienne le long de la voie d'accès menant à la station d'épuration.



Vue de l'amont (depuis la rive droite)



Vue de l'aval

La conception du projet apparaît globalement sérieuse (biodiversité, architecture, etc.) et nous ne pouvons que saluer le développement d'une énergie renouvelable sur notre territoire. À titre d'information, la production correspondrait à l'alimentation en électricité de 530 foyers, hors chauffage et eau chaude.

Cependant, la signature d'un **bail à construction**, qui confierait à cette société pendant 99 ans la propriété du site moyennant un loyer de seulement 6% du chiffre d'affaires, nous interroge. En effet, cela reviendrait à **privatiser ce qui devrait être un service public** !

C'est pourquoi, à défaut d'une exploitation en régie (financièrement inenvisageable), le recours à une **délégation de service public** nous semble plus approprié, surtout au regard de l'**enjeu économique, social et environnemental** que représente l'énergie.

Enfin, nous souhaitons que **nos associations** (pêche, protection de l'environnement, patrimoine...) **puissent participer aux réflexions** concernant ce projet.

**[Contactez-nous](#)** pour plus de précisions sur ce dossier. Et, surtout, n'hésitez pas à **donner votre avis : c'est le moment !**

## Articles récents

- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 16 décembre 2025](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 9 décembre 2025](#)
- [Réunion du Conseil Communautaire POL du 27 novembre 2025](#)
- [Faire du vélo à Saint-Junien... Une vraie gageure, un grand danger !](#)
- [Réunion du Conseil Municipal du 13 novembre 2025](#)

## Archives

- [décembre 2025](#) (2)
- [novembre 2025](#) (3)
- [octobre 2025](#) (2)
- [septembre 2025](#) (1)
- [juin 2025](#) (6)
- [mai 2025](#) (1)
- [avril 2025](#) (2)
- [mars 2025](#) (3)
- [février 2025](#) (2)
- [janvier 2025](#) (1)
- [décembre 2024](#) (2)
- [novembre 2024](#) (4)
- [juin 2024](#) (3)
- [mai 2024](#) (1)
- [avril 2024](#) (2)
- [mars 2024](#) (3)
- [février 2024](#) (5)
- [décembre 2023](#) (1)
- [novembre 2023](#) (2)
- [septembre 2023](#) (1)
- [juin 2023](#) (1)
- [mai 2023](#) (2)
- [avril 2023](#) (3)
- [mars 2023](#) (1)
- [février 2023](#) (2)
- [janvier 2023](#) (1)
- [décembre 2022](#) (5)
- [novembre 2022](#) (2)
- [septembre 2022](#) (1)
- [juillet 2022](#) (3)
- [juin 2022](#) (3)
- [avril 2022](#) (2)
- [mars 2022](#) (2)
- [février 2022](#) (2)

- [janvier 2022](#) (2)
- [décembre 2021](#) (1)
- [novembre 2021](#) (2)
- [octobre 2021](#) (1)
- [septembre 2021](#) (1)
- [juin 2021](#) (1)
- [mai 2021](#) (2)
- [avril 2021](#) (3)
- [mars 2021](#) (5)
- [février 2021](#) (3)
- [décembre 2020](#) (2)
- [novembre 2020](#) (2)
- [octobre 2020](#) (3)
- [septembre 2020](#) (1)
- [juillet 2020](#) (1)
- [juin 2020](#) (6)
- [mai 2020](#) (1)
- [avril 2020](#) (1)

## Méta

- [Connexion](#)
- [Flux des publications](#)
- [Flux des commentaires](#)
- [Site de WordPress-FR](#)

Rechercher

- [Politique de confidentialité](#)
- [Sitemap](#)
  
- [Facebook](#)
- [X](#)
- [RSS](#)